Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre.

1 - Chaque Homme est reconnu unique, n'est-il pas temps d'affirmer la présence et l'unicité de la Terre ?

2 - La Terre nous porte. Nous sommes liés à la Terre et la Terre est lien entre chacun de nous.

3 - La Terre vieille de quatre milliards et demi d'années est le berceau de la Vie, du renouvellement et des métamorphoses du vivant. Sa longue évolution, sa lente maturation ont façonné l'environnement dans lequel nous vivons.

4 - Notre Histoire et l'histoire de la Terre sot intimement liées. Ses origines sont nos origines. Son histoire est notre histoire et son futur sera notre futur.

5 - Le visage de la Terre, sa forme, sont l'environnement de l'Homme. Cet environnement est différent de celui d'hier et différent de celui de demain.L'Homme est l'un des moments de la Terre ; il n'est pas finalité, il est passage.

6 - Comme un vieil arbre garde la mémoire de sa croissance et de sa vie dans son tronc, la Terre conserve la mémoire du passé... une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches et les paysages, une mémoire qui peut-être lue et traduite.

7 - Aujourd'hui les Hommes savent protéger leur mémoire : leur patrimoine culturel. A peine commence-t-on à protéger l'environnement immédiat, notre patrimoine naturel.
Le passé de la Terre n'est pas moins important que le passé de l'Homme. Il est temps que l'Homme apprenne à protéger et, en protégeant, apprenne à connaître le passé de la Terre, cette mémoire d'avant la mémoire de l'Homme qui est un nouveau patrimoine, le patrimoine géologique.

8 - Le patrimoine géologique est le bien commun de l'Homme et de la Terre. Chaque Homme, chaque gouvernement n'est que le dépositaire de ce patrimoine. Chacun doit comprendre que la moindre déprédation est une mutilation, une déstruction, une perte irrémédiable. Tout travail d'aménagement doit tenir compte de la valeur et de la singularité de ce patrimoine.

9 - Les participants du 1er symposium international sur la protection du patrimoine géologique, composé de plus d'une centaine de spécialistes issus de trente nations différentes,
demandent instamment à toutes les autorités nationales et internationales de prendre en consideration et de protéger le patrimoine géologique au moyen de toutes mesures juridiques, financières et organisationnelles.

Pollu-stop

Karst & Environnement

N°33
ISSN
0754-9385

BULLETIN D'INFORMATION
EDITE PAR LA
COMMISSION PERMANENTE
D'ETUDE ET DE PROTECTION
DES EAUX, DU SOUS-SOL ET
DES CAVERNES

Association nationale agréée
de protection de la Nature

N° COMM. PAR.PRESSE 54777
Direct. Publ : F. DEVAUX
Imp. :CPEPESC, 3 rue Beauregard
F.25000 Besançon
Tél. : 81.88.65.71 (Permanence
tous les mercredi : 19H)
Bulletin trimestiel
Dépot légal :Juillet 91

ABONNEMENT (4N° Par An)
Normal : 50 Frs
Soutien : 100 Frs minimum

EDITO

Alors que, bouffon parmi d'autres, notre Ministre s'agite à propos de la poubelle bleue (verte?), ne serait-il pas temps de se poser la vraie question : mais d'où sortent tous ces déchets?

En effet, depuis une trentaine d'années, la production d'ordures diverses a connu une progression d'ordre exponentiel; et plutôt que de tenter d'arrêter la machine infernale, on met à contribution le sens civique du citoyen de base, celui-là même qui jette encore ses papiers par terre. Le voilà promu soldat de 1ère classe, attendant de recevoir son ordre de départ pour le front de la décharge, sous le regard bienveillant du Général Lalonde.

Et pendant ce temps là, l'Homme continue de prendre à la Terre ce qu'il y rejette plus tard sous une autre forme, plutôt malodorante (est-ce une façon de marquer son territoire?), commettant la double erreur d'épuiser les ressources naturelles tout en salopant l'environnement.

Et pendant ce temps là, les industriels continuent de nous proposer des emballages surdimensionnés (mais tellement plus tape-à-l'oeil dans les rayons des supermarchés!).

Et pendant ce temps là, la société de consommation continue d'avaler de plus en plus vite d'un coté ce qu'elle défèque de plus en plus vite de l'autre; on nous propose maintenant de comprimer la merde, nous demandera t'on bientôt de la manger?

Le temps n'est-il pas venu d'être enfin raisonnable?

A.THEVENOT

>>>

Les pilleurs tombent sur un os

SAINT-GIRONS

Une trentaine de crânes d'ours des cavernes d'une valeur de quelque 600.000 francs ont été dérobés lors d'un pillage de grande envergure d'un site préhistorique, en début d'année dans une grotte de l'Ariège.

Trois personnes d'une trentaine d'années, dont les identités n'ont pas été revélées, ont été inculpées en avril de détention d'objets préhistoriques, vols, fouilles sans autorisation et dégradations, puis écrouées pour une durée de 8 à 10 jours, avant d'être libérées sous contrôle judiciaire. Une information judiciaire reste ouverte.

Les crânes d'ours des cavernes, qui figuraient parmi les ossements pillés et saccagés dans cette cavité située dans les environs de Moulis, non loin de Saint-Girons, datent de 50.000 ans, de la glaciation quaternaire du Würm, contemporaine de l'Homme de Néanderthal. Un tel crâne parfaitement reconstitué, très prisé des collectionneurs de tous pays, peut atteindre 40.000 francs sur le marché parallèle.

Selon le conservateur adjoint du muséum national d'Histoire Naturelle de Toulouse, M. Francis Duranthon, le pillage et le saccage du site a par ailleurs entièrement déruit le biotope d'un insecte cavernicole connu uniquement de cette grotte, qui était étudié par les chercheurs du CNRS du laboratoire de Moulis.

L'enquête a débuté en janvier après la découverte de dents d'ours chez plusieurs personnes de la région de Saint-Girons, les gendarmes, accompagnés de chercheurs, ayant ensuite très vite abouti à la grotte.

LA DÉPÊCHE du Midi

VENDREDI 31 MAI 1991

SOMMAIRE

PAGES :

1 : EDITO
3 : RAPPOR T D'ACTIVITES
8 : INFOS DIVERSES
16 : PUBS
19 : REVUE DE PRESSE
25 : BULLETIN D'ABONNEMENT
26 : DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE LA MEMOIRE DE LA TERRE

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CPE

1) Campagne de sensibilisation

La CPEPESC accorde toujours une grande importance aux différentes interventions de sensibilisation qu'elle organise dans la région ;
En voici la liste détaillée :

LURE : participation aux journées de l'Environnement à Lure les 19 et 20 mai avec projections du film " Le syndrôme profond ", de films vidéos en permanence, et l'exposition " voyage avec l'eau souterraine" était présente dans un stand que la Cpe avait aménagé. Sur invitation de Génération Ecologie.

MONT SAXONNEX : Projection du film le " Syndrôme profond " suivie d'un débat à Mt-Saxonnex situé en Haute-Savoie le 25 mai à l'initiative de Dominique Boibessot.

VESOUL : Prêt de l'exposition " voyage avec l'eau souterraine" au lycée du centre de Vesoul du 2 au 16 juin ; ainsi plusieurs centaines d'élèves ont pu découvrir cette exposition; très explicative.

MONTCEY : Mise à disposition de l'exposition Chauves-souris à Montcey du 2 juin au 8 juin avec projection des films " Cette histoire qu'on assassine sous les montagnes ", d'un montage diapo sur les chauves-souris et d'un autre sur les anciennes mines, tout cela suite au saccage répugnant de la grotte de Montcey par des inconnus !!

Projection du montage sur l'assainissement individuel ainsi que du film "la france profonde " à Bucey les Gy, Gy et Anglrey les 6, 7 et 8 juin à l'invitation de l'Association du Bassin de la Morthe.

LANANS : Projection le 14 juin des films "déchantons sous la pluie" et "la france profonde" à la salle des fêtes de Lanans dans le cadre de la suppression par la Cpe de la décharge .

CHAMPAGNOLE : Projection du "syndrôme profond" le 14 juin à Champagnole sur une invitation de l' AJENA.

CONFLANDEY Exposition " Chauves-souris " les 29 et 30 juin

PORT SUR SAONE : L'Exposition chauves-souris se trouvait du 1er au 7 juillet à Port sur Saône.

CHAMPLITTE : Projection du film " le Syndrôme profond " au collège de Champlitte le 5 juillet à la demande de l'association Salon Vivant.

E.R. du 18/06/91

Traitement des ordures ménagères : le district de Morteau en accusation

La commission de protection des eaux a décidé de déposer plainte pour protester contre un enfouissement « clandestin » au-dessus des sources du Dessoubre.

Fin mai, le district urbain de Morteau a fait évacuer 8.000 m3 d'ordures ménagères broyées, stockées depuis deux ans sur le site de transit des Fins, pour les enterrer dans un terrain privé appartenant à l'épouse du maire du Bélieu.

Alerté par quelques *«relents»* locaux, le président de la Commission de protection des eaux, M. François Devaux, s'est rendu sur place, la semaine dernière, et dre, aujourd'hui, le signal d'alarme.

Selon lui, cette opération constitue *«un crime contre l'environnement, commis avec l'argent des contribuables; «sans autorisation préfectorale ni étude géologique préalable, ces déchets ont été enfouis dans une zone sensible, à 1 km au-dessus des sources du Dessoubre, une rivière à truites déjà très malade de la pollution.*

Le sous-sol, d'origine karstique, est particulièrement perméable.

Or, les broyats d'ordures ménagères se décomposent lentement. Ils peuvent dégager du méthane, pendant plus de 20 ans, et provoquer d'importantes infiltrations de polluants.»

Sur la base de ces arguments, la Commission de protection des eaux va saisir d'une plainte le doyen des juges d'instruction *«pour éviter que l'affaire soit étouffée».*

Depuis 16 ans...

Cette action pénale vise directement le président du district urbain de Morteau, M. Pierre Chevol, par ailleurs maître de la cité horlogère. Celui-ci plaide sa bonne foi et estime avoir respecté la légalité : *«Les déchets incriminés étaient broyés et stockés depuis plus de deux ans, alors qu'il faut compter un an, au maximum, pour les considérer comme inertes».*

Désormais, toutes les ordures ménagères collectées par le district de Morteau, sont incinérées à Pontarlier. Le stock transféré au Bélieu est donc le dernier lot traité selon l'ancien procédé.

Et M. Pierre Cheval s'étonne qu'une technique, autorisée depuis 1975, soit soudainement à l'origine d'une polémique : *«Voilà 16 ans que le compost de l'usine des Fins est ainsi enfoui sous terre. Les services de l'Equipement en ont même utilisé pour remblayer une aire de stationnement».*

Des méthodes dépassées

En fait, tout le problème tient, semble-t-il, à la notion de *«déchets inertes».* Sur ce point précis, les spécialistes ne peuvent, cependant, avancer de réponse catégorique : *«Il faut faire des tests. Tout dépend de la façon dont ont été gérés les déchets».*

Il faut savoir aussi que les moyens de traitement n'ont pas évolué à la cadence de la société de consommation. Ce qui était efficace dans les années 70 ne l'est plus aujourd'hui, car les ordures actuelles ne se résulsent plus uniquement à des matières organiques.

«On a des exemples, dans le Jura, de déchets ménagers qui continuaient à rejeter des métaux toxiques au bout de 15 ans», cite un ingénieur de Besançon.

Ce n'était peut-être pas le cas du stock enterré au Bélieu. Mais aucune analyse n'est là pour le confirmer.

Jean-Pierre MULOT

Lanans : la grande lessive à la décharge

En contre-bas d'une route, près de Lanans, une escarpe bordée de sapins. Un cadre qui pourrait être paradisiaque, sans la présence d'ordures tapissant le sol. Hormis des questions esthétiques, un risque omniprésent : des infiltrations toxiques dans la source du Cusancin. A moins de deux kilomètres.

Depuis plusieurs week-ends, une vingtaine de bénévoles de la commission des eaux de la Protection de la nature, travaillent, sans relâche, pour nettoyer le vérolé-hic légumir.

«Durant dix ans, nous avons œuvré dans les gouffres ébranlés, des cavités dans lesquelles on avait balancé des cadavres de bêtes», explique François Devaux le président, *«à présent nous nous attaquons aux décharges sauvages»*.

Appelé *«Les Courvaux»*, le site a été envahi au fil des années par des dépôts illicites. *«En principe, seuls les gravats et les matériaux de constructions sont autorisés»*, note Michel Gagey, le maire de la commune, *«les gens de passage ne tiennent pas compte de la réglementation. Certaines entreprises déversent même leurs déchets»*.

Avec l'aide du département, de la région et de la Société mycologique de Baume-les-Dames, le terrain devrait retrouver, prochainement, sa virginité.

«Nous allons remodeler le paysage et aménager un petit point de vue pour inciter les pollueurs à ne pas recommencer», conclut François Devaux.

Des tonnes d'ordures à deux pas de la source du Cusancin.

(Photo René FRACHE)

E.R. du 18/06/91

De plus, " le Syndrome Profond " a été projeté dans divers Ets scolaires de Besançon, et fut suivi de débats animés par Marie-Paule VEUILLEZ.

Victor Hugo	: 6	
Palente	: 6	Projections
CES Proudhon	: 2	
Notre-Dame	: 2	

Il est bon de rajouter à cette liste que des membres de la Cpe ont participé à diverses réunions, notamment :

- Comité national de l'eau à Paris
- Commissions de remembrement de Voray/Ognon, Rioz, Cirey, la Barre, Vandelans, Mantoche.-Conseil départemental d'hygiène à Besançon.
- Commission des carrières de Vesoul...

2) RESERVES NATURELLES :

Un accord a été passé avec Philippe PENICAUD (illustrateur-naturaliste) pour la conception et la réalisation de 9 portraits de chauves-souris qui seront apposés sur les panneaux des réserves naturelles afin que le public découvre ces petites bêtes.

32 Bornes nous ont été livré par la Conférence Permanente des Réserves Naturelles. Ainsi une signalétique spécifique pour les R.N. sera mise en place de façon à informer les promeneurs, touristes, randonneurs etc....

3) S.O.S Chauves-souris :

Un nombre considérable de sauvetages de Chauve-souris se déroule durant cet été grâce à quelques bénévoles de la CPE qui effectuent les interventions quelquefois délicates.

Interventions :

VELLEXON : Une importante colonie de mise bas avec environ 300 Murins de Daubenton, 60 Grand Rinolophes, 200 chauves-souris non identifiées (mais certainement sérotines) ont été découvertes dans le grenier d'une vieille maison ; plusieurs interventions ont été nécessaires et une solution est en cours d'étude.

Le 20 juin 1991, une pipistrelle est récupérée à la Citadelle de Besançon ; Michel Lassus l'a prise en convalescence pendant 2 jours, puis elle s'est renvolée en pleine forme.

Le 1er juillet, une colonie de pipistrelles à Charnay (25) gêne le propriétaire de l'habitation où elle séjourne. Après tractactions avec celui-ci, un aménagement des lieux va être fait pour éviter les nuisances (Chutes de guano).

Le 3 juillet, on récupère une pipistrelle commune croquée par un chat, elle est envoyée à ATHENAS (centre de soins) mais hélas meurt 15 jours après son arrivée.

Le 16 juillet à Cordiron, 20 pipistrelles logent derrière un volet : après discussion, les gens décident de les garder.

Le 26 juillet à Orchamps-Vennes une colonie de pipistrelles est présente, après l'intervention on décide d'attendre. A suivre en début d'hiver.

A Consolation, au restaurant de la Source du Dessoubre, logent plusieurs colonies de Pipistrelles, notre intervention fut demandée car des odeurs émanant des déjections d'une colonie logeant dans la salle du restaurant incommodaient les clients. Un sas fut posé et les petits animaux Partaient le soir même. Une autre colonie gite au-dessus de la rampe d'accès aux cuisines. Il y a du guano tout au long du passage.La gérante fera installer un chéneau en bois pour empecher le guano de retomber.

Le nucléaire se fait sa publicité

E.R. 14.5.91

EDF lance sa première campagne sur le sujet.

Avec *«distance»* et *«humour»*, dans un langage *«cool»*, EDF lance sa première campagne de publicité nationale sur le nucléaire, axée sur l'information - *«Aujourd'hui, 75% de l'électricité est nucléaire»* - qui commencera mardi 21 mai.

Présentant hier cette campagne *«qui ne se veut pas polémique»*, le directeur de la communication d'EDF, Bernard Monge, a souligné que la compagnie nationale *«n'avait pas le nucléaire triomphant»* mais qu'elle n'avait pas non plus *«le nucléaire honteux»*.

Illustrées de photographies de six *«personnages caricaturaux mais pas ringards»*, ces insertions seront accompagnées de questions du type : *«et vous voudriez que je reste calme quand vous osez prétendre que c'est le nucléaire qui a lavé mon linge?»*. A droite de l'image, se situera un court message dans lequel il n'y a nulle trace de sécurité ou d'environnement. On y parle juste *«de bien-être, d'autonomie, de sérénité»*.

« Révolution culturelle »

C'est une *«révolution culturelle»* : *«jusqu'ici, nous n'avons communiqué sur ce sujet que de manière réactive, défensive»*, à l'occasion des quelque 90 *«micro-dysfonctionnements»* annuels dans les centrales, *«le public n'avait que des informations négatives sur le nucléaire»*, a expliqué Bernard Monge.

Il a justifié l'opportunité de cette campagne par l'analyse de deux éléments encourageants: d'une part en 1990, une mini-campagne sur les centrales nucléaires avait permis de faire passer le nombre de visiteurs annuels de 300.000 à 350.000. D'autre part, deux journées portes ouvertes à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) avaient connu en juin 1990 un grand succès: 40.000 personnes s'étaient déplacées pendant ces 48 heures.

L'horreur nucléaire

E.R. 8.5.91

La photo la plus tragique de l'année nous vient d'URSS. Plus précisément de Tchernobyl dont elle nous révèle les épouvantables effets.

Cet enfant de quatre ans, Sergeï Loshak, mesure à peine plus de 66 cm alors que les enfants de son âge s'apprêtent à prendre le chemin de l'école. Il lui manque un bras et ses jambres atrophiées ont des pieds aux doigts pratiquement pas formés.

Sergeï vit au Foyer n°1 des enfants à Minsk, en Biolérussie. C'est un des témoins vivants des ravages du nuage radioactif qui s'est échappé de la centrale folle. D'autres enfants présentent comme lui des difformités insoutenables, cependant que des centaines d'autres, exposés aux radiations, ont, depuis, contracté des leucémies.

Photo AGIP

factures ont grimpé, le privé fait des bénéfices, mais il n'obtient pas de meilleurs résultats pour la remise à neuf des tuyaux. A la Compagnie des eaux de Paris (filiale de la Générale des eaux qui s'occupe de la rive droite de la Seine), on avoue avoir réduit les fuites en cinq ans de seulement 1 à 1,5 %. En leur temps, les employés de la Ville avaient fait beaucoup mieux : à en croire une brochure distribuée par Chirac, lors des municipales de 1983, les fontainiers avaient ramené ces mêmes fuites de 30 à 15 % entre 1965 et 1983.

Côté investissements, la comparaison n'est guère plus favorable au privé. Quand la ville de Paris engloutissait 57 millions de francs, en 1984, pour remplacer ces conduites percées, la Compagnie des eaux (31 millions de bénéfices en 1989) et la Parisienne des eaux (10 millions) en dépensaient 70 en 1990. Compte tenu de l'inflation, ces 70 millions valent bien les 57 de 1984.

Profits en cascade

En revanche, la Générale comme la Lyonnaise ont fermement refusé d'assumer les travaux moins rentables. Ainsi, le remplacement des gros tuyaux continue à être payé par la Ville, via une taxe spéciale infligée aux consommateurs, et qui rapporte 54 millions chaque année. Par contre, les gains de productivité réalisés avec cet argent municipal sont encaissés par le privé, puisque c'est son eau qui circule dans les gros tuyaux publics.

En amont – à la production –, les affaires se portent aussi très bien. Les compagnies achètent leurs mètres cubes en gros à la Sagep. Cette société, contrôlée par la mairie, pompe l'eau dans les sources et les rivières, la traite et l'achemine aux portes de la capitale. La Sagep sait aussi se montrer bonne fille avec les industriels : de 1985 à 1991, ses tarifs n'ont augmenté pour eux que de 33,7 %, alors que, pour le simple Parisien, le verre d'eau coûte 61 % de plus. Grâce à la gestion privée...

La situation en aval – pour les eaux usées – n'est pas moins gouleyante. En 1986, le Siaap, un syndicat intercommunal, qui regroupe Paris et une partie de la banlieue, a remis à la Lyonnaise et à la Générale les clefs d'une station d'épuration toute neuve à Valenton (Val-de-Marne). La facture (860 millions) avait été acquittée sur les fonds publics. Un cadeau royal.

En revanche, les égouts se sont révélés moins payants : *« La Générale et la Lyonnaise voulaient qu'on leur vote une subvention d'exploitation pour reprendre les égouts à leur compte »*, expliquait, l'an passé, un des patrons de l'Hôtel de Ville, abasourdi par tant de gourmandise. Mais, entre gens de bonne compagnie, on finit toujours par s'entendre. Finalement, le privé, en l'occurrence la Générale des eaux, se verra attribuer l'exploitation de machines ultra-modernes – achetées aux frais de la Ville – pour nettoyer les cloaques municipaux.

La privatisation des bénéfices et la municipalisation des pertes, c'est un bon principe de gestion, entre élus et vendeurs d'eau.

Hervé Liffran

4) AFFAIRES EN COURS :

Le Projet de relèvement du niveau du lac de Saint-Point a fait l'objet d'une étude hydraulique et d'environnement dont le principe a été accepté lors de la réunion du Syndicat Mixte des Deux lacs St point - Remoray.

Cette étude portera sur la dynamique des formations végétales et sur la disponibilité qualitative et quantitative des milieux pour la forme. Elle fera en particulier la synthèse des observations effectuées pendant la période de relèvement expérimental.

Déviation du cours de l'Ognon aux confins des communes de Chassey-les-Montbozon, Esprels et Pont-sur-l'Ognon; La S.A. Sablières de Bonnal a été autorisée à creuser de plus belle avec l'évidente bénédiction de certains responsables.

Rejets et traitement des eaux usées .

Le 20 mai 1991, une réunion s'est tenue à la sous-préfecture de Lure pour information avec les maires des communes de la Base vallée du Breuchin et de la Lanterne, ces communes dotées de réseaux de collecte des eaux usées désirent mettre en place un système intercommunal de traitement des effluents.

Décharge sauvage.

Suite à la création d'une décharge sauvage par Monsieur BEUGNET à Gézier et Fontenelay (Dépôt de ferraille), notre intervention auprès du Préfet de Haute-Sâone a eut pour conséquence la réalisation d'une enquête par les services de la DDE et une mise en garde du préfet envers cette personne.

Scey-Maizières

le bureau du Syndicat d'aménagement de la haute vallée de la loue à fait voter la réalisation d'une fosse de rétention des jus de pompage et traitements en station d'épuration. Peut-être celle d'Ornans, si aucune trace de métaux n'est décelé???

Pas de fermeture d'envisagée. La DDA a constaté qu'il y avait toujours autant d'écoulements, et a demandé le recouvrement du tas de broyâts par une couche d'argile, mais rien n'a été fait.

5) AFFAIRES CONTENTIEUX

ST LAURENT EN GRANDVAUX
Dépôt sauvage illégal.
Le Tribunal de Police de St Claude a condamné le 26 mai 1991, monsieur Dieudonne, un industriel, à payer une amende de5000 Frs pour la pollution causée par le déversement de ses bidons polluants enfouis maintenant sous 2 mètres de terre dans une décharge communale.

ANDELOT EN MONTAGNE
Implantation d'un "pôle bois" dans la forêt de cette commune.
Le 19/02/91 le Conseil municipal a décidé la révision du P.O.S sur 25 hectares avec application anticipée. Afin d'éviter l'enquête publique obligatoire à partir de 25 hectares le dossier de demande d'autorisation de défrichement a été établi sur 24h80 ares ! ! !
Le sursis à exécution déposé devant le Tribunal administratif de Besançon (Recours autorisant une application partielle et anticipée du P.O.S) a été déclaré recevable.

LE BELIEU - ENFOUISSEMENT DE 8000 M3 D'ORDURES MENAGERES
Voir article de Presse .

PROCES ARCHEOLOGIQUE
Pillage de la grotte de Scendé St GIRONS ARIEGE
Voir article de presse .

GROTTE DE MONTCEY
Une plainte a été déposée pour dégradation et vol dans un site classé par Denis Morin devant le Tribunal de Vesoul.

ANCIENNES MINES
Le bureau du Conseil Régional, réuni le 17 juin a décidé de nous attribuer une subvention de 5000 francs pour nos travaux de prospection et d'inventaire des anciennes mines métalliques de Haute-Saône, du Doubs et du Jura,au titre de la politique d'aide aux associations de jeunes bénévoles intervenants sur le patrimoine.

USINE MAGLUM A RONCHAMP
Après deux ans de procédure, le tribunal a prononcé un ajournement de peine pour Patrick Ouzille avec injonction d'enlever les déchets restants.

AFFAIRE ZINDEL
La chambre des appels correctionnels de la Cours d'Appel de Besançon nous a invité à l'audience du 7 juin 1991 afin qu'un jugement englobe les diverses pollutions qu'a subit la rivière le Gland. La délibération sera rendue le 20 septembre prochain.

La CPEPESC a reçu le premier juillet 2600 francs de dommages et intérêts pour une affaire antérieure.

REVUE DE PRESSE

Quand les élus privatisent l'eau les consommateurs trinquent

Fuites colmatées aux frais des clients et usines d'épuration payées par les mairies, les vendeurs de flotte signent contrat sur contrat et nagent dans les bénéfices.

LE CANARD DU 27. 3. 91

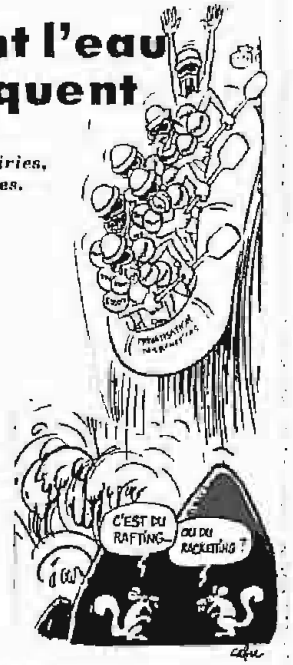

« *Je regrette, nous ne sommes pas tenus de vous communiquer ces chiffres...* » Visiblement, chez Bouygues, on n'apprécie guère que les journalistes du « Canard » s'intéressent aux bénéfices de la SAUR, la filiale chargée de la distribution et du traitement de l'eau. Cette discrétion est compréhensible. Alors que, d'une même voix, le ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, et les pédégés des compagnies des eaux réclament une augmentation du prix à la consommation pour combattre la pollution, la hausse vertigineuse des profits accumulés par les vendeurs d'eau fait plutôt mauvaise impression.

Ainsi, pour la SAUR, de 1988 à 1989, les bénéfices nets ont grimpé de 125 %, passant de 37 à 83 millions de francs. Et pour 1990 – les chiffres définitifs ne seront établis que dans quelques semaines –, les résultats s'annoncent, une fois de plus, juteux. Les concurrents ne sont pas à plaindre non plus. En 1989, les filiales de la Compagnie générale des eaux, chargées de la distribution et de l'assainissement, ont engrangé pour près de 335 millions de francs de bénéfices, soit 31,6 % de mieux que l'année précédente. Situation identique à la Lyonnaise des eaux où, pour les mêmes activités, des gains d'un montant de 175 millions ont été accumulés. Soit 40 % de mieux d'une année sur l'autre.

Cette rentrée de liquidités, les vendeurs de flotte la doivent surtout à la générosité des municipalités amies, qui leur confient la gestion de leurs réseaux à des conditions très avantageuses. Avantageuses pour les distributeurs, mais pas pour les consommateurs. D'après une étude réalisée en 1990 par le ministère de l'Environnement, le mètre cube distribué par une société privée vaut 40 % plus cher.

Fuites rentables

L'histoire de l'eau de Paris est particulièrement édifiante. Grosso modo, tout ce qui est rentable a été confié à la Générale des eaux et – de plus en plus – à la Lyonnaise des eaux, présidée par l'ex-secrétaire général du RPR, Jérôme Monod.

Ainsi la distribution, dont ces deux sociétés ont hérité en 1985. A l'époque, la situation avait été présentée par Chirac comme désastreuse : avec un taux de fuite de 20 à 30 %, le réseau, vieux de plus de cent ans, n'était plus qu'une passoire, que le privé était seul capable de rafistoler.

La réalité s'est révélée quelque peu différente. Six ans après la privatisation, les

VOUS POUVEZ ACTUELLEMENT FAIRE
L'ACQUISITION
D'UN NUMERO SPECIAL "GRAND CANAL"
DES REALITES DE L'ECOLOGIE
Dans nos locaux, et ce pour la modeste somme de
20 Frs !!

INFOS DIVERSES :

- A chacun sa vérité :

Si Haroun Tazieff prétend qu'il n'est pas certain que le trou dans la couche d'ozone existe, le professeur Bill Mc Carthy (spécialiste des mélanomes) de Sydney,prétend que d'ici 70 ans, si rien n'est fait pour stopper l'altération de la couche, les australiens ne pourront plus sortir sans une protection totale du corps !?

- Soulaines d'uis doit ouvrir en septembre.

Ce sera, près de Troyes, la plus grande poubelle de résidus radioactifs du monde.

La Cpe, avec d'autres associations, s'était opposée à la mise en place de cette décharge nucléaire de " déchets à vie courte ". Une coloration réalisée par la Cpe sur le site était ressortie dans des sources à la périphérie et, bien entendu, le recours déposé devant le Conseil d'Etat n'a jamais abouti...

Soulaines est au centre d'une région faiblement peuplée, ce qui à laissé le champs libre à l'ANDRA (Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs)...

Les déchets seront stockés dans des cases de béton qui seront recouvertes par un toit d'argile. La décharge sera totalement pleine vers 2020...

La radioactivité des éléments stockés ne parviendra à un niveau acceptable trois ou quatre siècles plus tard...si,bien sur, on respecte le cahier des charges et que l'on y mette pas de déchets trop contaminés !
Mais qui, aujourd'hui, fait encore confiance aux apprentis sorciers?

Poubelles : TRIER C'EST BIEN, PRODUIRE PROPRE C'EST MIEUX!

Les français produisent plus de 20 millions de tonnes d'ordures ménagères par an, soit 358 Kgs par habitant (chiffres de l'ANRED).On peut estimer que près du quart de ces déchets et notamment les emballages (cartons, sacs, boites de conserves...qui représentent 40% du total) ont pour origine le **manque de civisme écologique** des fabricants et producteurs en matière de gaspillage par les emballages perdus inutiles ou trop conséquents, voire exagérément polluants.

La poubelle intelligente du consommateur ne remplacera jamais l'intelligence à la source du fabriquant. Les deux sont nécessaires. Mais pourquoi l'Etat ne parle-t-il que de la première?

La **SICA SERUM** de Port sur Saône est aujourd'hui le premier point de pollution de cette rivière. Interpellée, la Préfecture à fait connaître que la station d'épuration de cet établissement, qui traite le sous produit des fromageries pour en faire de la poudre de lait, sera mise à niveau. L'intervention de la Cpe était justifiée, une odeur impossible se manifestant durant l'été près de l'installation avoisinant le camping.

La société **MARCILLAT** à Loulans-les-forges (70), semble elle aussi n'être guère performante au niveau de la qualité de ses rejets: la petite rivière la Linotte qui reçoit les déversoirs de l'entreprise n'est pas très belle en aval. Un problème nouveau dont il va falloir s'occuper en liaison avec les défenseurs de l'environnement locaux et les riverains de la...pollution.

-GRAND CANAL :

Alors que le nouveau projet de loi sur l'eau n'en fini pas de dégénérer, le gouvernement vient de créer par décret une nouvelle pompe à fric, un"établissement à caractère industriel et commercial" intitulé "VOIES NAVIGABLES DE FRANCE" ou V.N.F.

A défaut d'avoir les moyens financiers pour faire le grand canal, l'état a crée cet organisme pour en trouver :

On peut s'attendre de toute façon à ce que les bailleurs de fonds de ce projet non rentable continuent de ne pas se précipiter au portillon!

Le payeur sera probablement la poire habituelle, ce crétin de contribuable...

A TOUS LES ADHERENTS :

La CPE organise un chantier à Port sur Saône dans le cadre de la mise en place de la réserve à chiroptères. Il se déroulera les 26 et 27 septembre avec l'aide d'habitants de la commune voisine. Un hébergement sommaire ainsi que les repas seront prévus. Si vous êtes intéressés, prevenez nous au 81-88-66-71.

MERCI

LES ANNALES DE LA CPEPESC LORRAINE

REVUE REGIONALE

EDITION

Les Annales sont éditées par:

La Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-sol et des Cavernes de Lorraine (CPEPESC LORRAINE)
20, Rue de Bouteiller
F. 57000 METZ

REDACTION

Le Comité de Rédaction et de lecture est composé de:
Y. GERARD, rédacteur en chef
et B. HAMON

Avec la collaboration de :
D. GRANDATI - P. GRANKOFF - U. GRANKOFF - J. KUNZLER
A. MULLER - J.F. SCHNEIDER et T. TEXIER

Les Annales paraissent une fois par an.

ABONNEMENT

Tarif d'abonnement 1990
50 F, pour l'année civile (1 numéro)
à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre de:
CPEPESC LORRAINE (à envoyer 20, Rue de Bouteiller F. 57000 METZ.)
Le numéro 1111, 1989 est disponible au prix de 50 F.

Les articles publiés dans les Annales étant signés de leurs auteurs ceux-ci conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Choix de la couverture: Scolioptéryx l.l. sur cocon de Nola aenaria
Jean François SCHNEIDER 1989.

SOMMAIRE

SCHNEIDER J.F. - Réserve de Longeville les Saint Avold (57) : Les chauves-souris. Bilan des observations : 1981-1989 63

HAMON B.- GERARD Y. - Recherches de métaux lourds dans des ossements de Myotis myotis (BORKHAUSEN, 1797), Rhinolophus ferrumequinum (SCHREBER, 1774) et Miniopterus schreibersi (KUHL, 1819) 68

MULLER A. - L'aérage dans les mines 83

GRANKOFF P. - Genre Eptesicus (RAFINESQUE, 1820) 89

TEXIER T. - Sauvetage d'une pipistrelle commune à METZ ... 91

HAMON B. - Note sur la première station de Myotis bechsteini (SCHELLENBERG, 1937), en Lorraine 95

GRANKOFF P. - La Sérotine commune - Eptesicus serotinus (SCHREBER, 1774) 103

GRANKOFF P.- SCHNEIDER J.F. - Observation du Vespertilion de Bechstein, mine du Bleiberg, SAINT-AVOLD (57) 107

SCHNEIDER J.F. - AULNOIS en PERTHOIS (55), les chauves-souris de la carrière d'Aulnois 113

PETERNEL J. - Histoire de la mine d'AUMETZ et de son musée . 119

GRANKOFF P. - Découverte d'une station de Lathraea clandestina L. (clandestina rectiflora Lamk), dans la vallée de la Nance (Moselle) 124

LES ANNALES DE LA CPEPESC LORRAINE

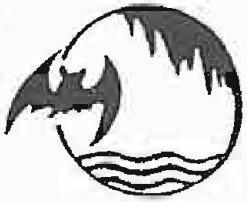

Volume 1 *Fascicule 2* *1990*

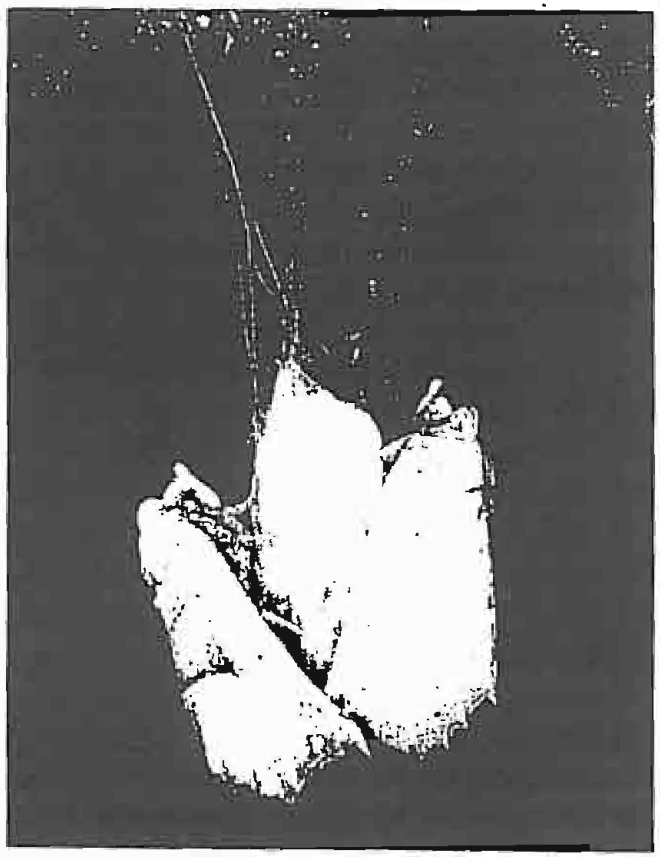

Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux,

du Sous-sol et des Cavernes de Lorraine

AYEZ DE L'APLOMB POUR VOTRE MOTEUR!

Si votre voiture est récente, vous n'avez aucune excuse de ne pas utiliser de l'essence sans plomb.(moins chère!)
(cet article ne concerne pas les moteurs diesels)

Tout le monde s'accorde aujourd'hui, les gaz d'échappement empoisonnent l'atmosphère et menacent toutes formes de vies.

Si les constructeurs activent leurs efforts vers de futurs moteurs propres, c'est aussi maintenant a chacun de nous d'adopter un profil bas de pollution : celui-ci passe obligatoirement et en premier lieu par l'usage de l'essence sans plomb.
D'abord savoir "de quoi l'on cause".

"Essence sans plomb" et "pot catalytique" : Ce sont deux procédés différents dont peu de gens connaissent les intérêts respectifs.

Laissons de coté le pot d'échappement catalytique qui permet de détruire les polluants gazeux (surtout oxydes d'azote et de carbone) par passage sur des métaux précieux. Ce procédé est quasiment impossible et coûteux à monter sur les voitures anciennes et ne devrait concerner que les véhicules neufs comme le prévoient d'ailleurs les directives CEE pour les années à venir .

A l'opposé, l'utilisation d'essences nouvelles "sans plomb" ne pose pas de problèmes pour la plupart des véhicules récents actuellement en circulation. Il suffit de s'assurer dans les stations services et garages qui diffusent des listes d'utilisation que le véhicule peut recevoir ce type de carburant. Il s'agit d'essence couramment appelée SUPER 98.

On peut aussi consulter le Minitel :
3614 CONSOM, 3615 AFME, 3615 BP ou ESSO, TOTAL, ELF, etc

Le plomb est un métal lourd extrêmement toxique qui se fixe dans le sang (30% du plomb décelé dans le sang des habitants de TURIN provient de rejets automobiles), provoque des maladies graves (saturnisme), agit sur le cerveau surtout chez les enfants. Son accumulation dans l'environnement devenait un problème majeur .

Le tableau ci-dessous présente d'après la documentation existante les avantages de ce nouveau carburant.

	Essence traditionnelle	Essence sans plomb "98"
Prix		Moins chère (détaxée)
Santé	Plombs toxique pour les êtres vivants (sang,système nerveux....)	
Utilité	Le plombs lubrifiait les sièges de soupapes en fonte des véhicules anciens pour éviter usure, élévation température et servir d'antidétonant	Plombs remplacé par augmenta--tion du taux d'octane (à 98%) adapté aux moteurs actuels
Usure Moteur		-allongement de la durée de vie de la ligne d'échappement et des bougies -pas de dépôts sur le moteur qui reste propre
Consommation		la consommation peut être plus faible

TERRAINS DE SPORT : INFORMATION CONCERNANT UNE EVENTUELLE POLLUTION PAR LA DIOXINE

La presse allemande venant de faire état de la présence de dioxine dans des scories ayant servi à la réalisation de certains terrains de sport, Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports a chargé la Mission Technique de l'Equipement (Laboratoire Central des Sols Sportifs) de procéder immédiatement, aprés avoir pris contact avec les milieux professionnels concernés, à une évaluation des risques éventuellement existants sur le territoire français.

Au sujet des différents terrains de sport, il faut savoir que :

Les pistes d'athlétisme de nos stades sont réalisées dans la plupart des cas en matériaux synthétiques, les aires intérieures étant, sauf exception, gazonnées.

Les pistes d'athlétisme dites «en cendrée», généralement de couleur noire, sont réalisées en mâchefer, résidu de la combustion de la houille. Quand elles sont de couleur rouge, elles sont composées d'un mélange de pouzzolane et de terre.

Les terrains de tennis dits «en terre battue» sont faits de matériaux calcaires. La couleur rouge leur est donnée par de la brique pilée, à l'exclusion de tout autre procédé.

Les terrains de grands jeux (football, rugby, plaines de jeux) non gazonnés sont réalisés soit avec un mélange de terre et de sable dont la couleur varie du blanc clair au gris, soit avec du «schiste rouge de terril», d'origine aisément vérifiable, donnant au terrain une coloration rouge. Seule cette dernière technique aurait pu conduire éventuellement à l'utilisation des scories de cuivre incriminées. Cependant, la vente de celles-ci s'étant arrêtée en 1975, les seuls terrains suspects ne peuvent être que des **terrains stabilisés de couleur rouge, de construction antérieure à 1975, réalisés avec des matériaux d'origine incertaine.**

Compte tenu de ces informations, il est vivement souhaitable que les maîtres d'ouvrage procèdent aux vérifications nécessaires quant à la nature et à l'origine des matériaux utilisés pour leurs sols sportifs.

En cas de doute, il est conseillé de contacter immédiatement la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Tél. 81 83 06 22 - M. SIMONET poste 23 qui pourra mettre la ou les collectivités concernées en rapport avec un laboratoire capable de réaliser les expertises nécessaires.

La marque NF-Environnement

La marque NF-Environnement devrait promouvoir les produits présentant un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage convenable par rapport à d'autres produits analogues sur le marché. Présentée le 12 février dernier, la marque NF-Environnement résulte notamment des propositions du Plan national pour l'environnement et d'un rapport parlementaire du député Alain Brune sur les écoproduits.

L'AFNOR assurera la gestion de la marque qui est un certificat de qualification (et non une norme) au sens de la loi du 10 janvier 1978 conforme aux statuts NF (normes françaises). Il appartient aux professions ou entreprises candidates de soumettre des propositions à l'AFNOR qui évalue et prend l'avis d'un comité de marque constitué de représentants de l'ensemble des parties (services de l'Etat, industriels, fabriquants, distributeurs, association de consommateur et de défense de l'environnement). A son tour , l'AFNOR soumet à l'approbation de l'administration le cahier des charges de la certifieation.

Les règles générales de la marque NF-Environnement prévoient que les produits sont certifiés sur une base multicritères évaluant toute la vie du produit <<du berceau à la tombe>> en incluant l'examen de son emballage. Les premiers secteurs intérressés seraient les piles, les peintures et vernis, les materiaux d'isolation et les sacs poubelles. En revanche,les secteurs des services, de l'automobile, de l'agro-alimentaire et des produits pharmaceutiques sont exclus <<dans une première phase, du moins>> du champ d'application par le règlement annexé à la marque.

Ce projet devra faire l'objet de l'approbation du ministre de l'industrie.

Extrait du Code Permanent Environnement et Nuisances

LES DECHETS EN FRANCE, DES CHIFFRES CLES

Saviez-vous que chaque année, les Français jettent 20 millions de tonnes d'ordures ménagères ? Que les industries produisent 150 millions de tonnes de déchets et l'agriculture 400 millions de tonnes par an ? Seriez-vous capables de dire combien de décharges existent en France ? Combien de personnes vous faites travailler grâce à tout ce qui remplit vos poubelles ? Quels sont les moyens pour traiter et recycler le plus justement tous ces déchets qui nous envahissent ? Quel en est le coût ? Et si l'on vous disait que chacun d'entre nous "produit" 358 kg d'ordures ménagères par an, soit environ 1 kg par jour, le croiriez-vous ? Toutes les réponses à ces questions, et à bien d'autres, se trouvent dans la plaquette *"Les Déchets en France - Chiffres Clés"* que vient de publier l'Agence Nationale pou le Récupération et l'Elimination des Déchets - Transformeurs. Disponible sur simple demande écrite au : Service de l'Information et de la Communication - Les Transformeurs - BP 406 - 49004 ANGERS CEDEX 01 - ❐

UNE VERITABLE MAREE NOIRE

Selon l'enquête de l'ANRED, il s'achète 500 000 tonnes de lubrifiants chaque année en France dont la moitié brûle dans les moteurs. Sur les 250 000 tonnes restantes, 100 000 tonnes seulement seraient retraitées. Au bout du compte, l'ANRED estime qu'au moins 30 000 tonnes sont déversées dans la nature. Soit l'équivalent de la moitié de la pollution de l'Amoco Cadiz en 1978. Devant un tel manque de conscience collective, est-il utile de dire que Midas, le spécialiste du changement de pots d'échappement, a décidé de s'associer à la campagne de collecte des huiles de vidange en acceptant de les reprendre gratuitement. *"Bravo, Midas !"* comme le clame notre cher Alain national (non pas Jouan mais Prost).(source : TOS). ❐

■ Commune et environnement

La Commission de protection des Eaux et France nature Environnement organisent un stage "Commune et Environnement" les 14 et 15 septembre 1991 au Centre International de Séjour à Besançon, sur les thèmes :

- POS et urbanisme
- remembrement
- ordures ménagères et assainissement
- installations classées
- carrières
- porcheries, fromageries ...

Ce stage s'adresse aux membres d'associations de protection de la nature et aux élus. L'inscription est gratuite pour les adhérents de France nature Environnement et de la Commission de Protection des Eaux, 200 F pour les autres participants.

Inscriptions avant le 30 juin 1991 aupès de la Commission de Protection des Eaux, 3 rue Beauregard, 25000 Besançon.

On recherche des objecteurs de confiance

La Commission de Protection des Eaux (3 rue Beauregard 25000 Besançon Tel : 81-88-66-71), propose pour novembre et mai, 2 postes d'objecteurs de conscience motivés pour la protection de la nature.

Les objecteurs travaillant en équipe devront remplir des taches variées, essentiellement :

- animations, sensibilisation (projections-débat dans lieux publics, écoles, etc...)
- travaux administratifs,
- travaux de terrain,
- études et enquêtes,
- surveillances et nettoyages de sites,
- réalisations de publications et d'un bulletin,etc...

Conditions

INDISPENSABLES :

*Motivation marquée pour l'environnement,
*Connaissance des grands problèmes écologiques,
*Posseder une voiture (frais de déplacement remboursés),
*bonne présentation et élocution,
*Bonne orthographe,
*Accepter d'aller sous terre (spéléologie) ou sur l'eau dans le cadre de certaines missions CPEPESC.

SOUHAITEES :

*Connaissances techniques en :
*Ecologie,
*Hydrologie,
*Droit ou environnement.

CANDIDATURE :

A envoyer au président de la CPEPESC, 3 rue Beauregard 25000 Besançon; avec un dossier comprenant :
CV, références, motivations et engagement de disposer d'une voiture pendant la période de service civil à la CPEPESC.

MODALITES D'INTERVENTION DE LA CPEPESC

1) Pour les projections : la CPEPESC intervient à la demande de tout organisme.

Chaque intervention comprend :

- le déplacement d'un représentant de la CPEPESC qui apporte avec lui le matériel nécessaire (projecteur, film, documents), anime le débat qui suit la projection.

- le demandeur doit seulement fournir un écran, si possible assez grand (un drap ou un mur blanc sont suffisants).

- le remboursement des frais de déplacements (1.20 FR du km) + une participation à l'amortissement du matériel utilisé.

2) Les expositions : elles sont louées à la semaine (transport à la charge de l'emprunteur).

3) Les cassettes vidéo : elles peuvent être louées ou cédées.